



PROGRAMME D'ACCÉLÉRATION DE LA REUT EN LITTORAL

Webinaire d'appui à la candidature

5 septembre 2024

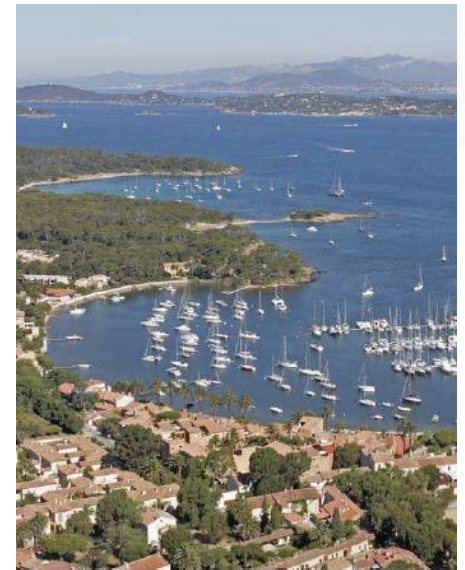
LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES (REUT) : UNE PRIORITÉ SUR LES LITTORAUX

La REUT présente de nombreux intérêts sur les littoraux, notamment pour :

- › Valoriser l'eau douce avant son rejet en mer
- › Répondre aux changements climatiques
- › Réduire le rejet des eaux usées traitées en milieu marin sensible
- › Soutenir le développement économique, notamment le tourisme

C'est la priorité donnée par la mesure 18 du Plan Eau :

- › Copilotée par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le Cerema et l'ANEL, avec le soutien des Agences de l'Eau, de la Banque des Territoires et de l'Office Français de la Biodiversité
- › Prévoit un programme à destination des collectivités du littoral visant à accélérer le déploiement de projets de REUT



L'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉ PAR LE PROGRAMME

Pour qui ?

Toutes collectivités situées en littoral
En France hexagonale et Outre-Mer

Pourquoi ?

Etudier l'opportunité de la REUT les
territoires littoraux

Accompagnement financier

Subventions à hauteur de 80%
Agences de l'Eau, Banque des Territoires,
Office français de la Biodiversité

Accompagnement technique

Appui individualisé du Cerema pour le montage
et au suivi des études
Dynamique collective autour de la REUT

Pour en savoir plus : [Programme d'accélération de la REUT en littoral](#)

CRITÈRES DE QUALIFICATION

Les projets candidats doivent répondre aux critères suivants :

Critère	Indicateur d'évaluation
Porteurs de projets ciblés	Les collectivités ou groupements (dont syndicats des eaux et assainissement) : <ul style="list-style-type: none">• Localisées en France hexagonale et Outre mer• Appartenant à un sous-bassin versant dont l'exutoire est en littoral ou en zone estuarienne
Respect des objectifs du Plan Eau	Etude de mesures d'économie d'eau intégrée ou adossée au projet d'étude
	Périmètre de l'étude d'opportunité de la REUT : intégrant plusieurs stations d'épuration unique et visant plusieurs usage
Respect du cadre méthodologique	Engagement du porteur de projet à s'appuyer sur le cahier des charges type
Valorisation et capitalisation	Partage des résultats et contribution aux retours d'expérience de l'étude
Connaissance des systèmes d'eau et d'assainissement	Existence d'un schéma directeur d'assainissement valide de moins de dix ans. Indicateurs SISPEA à jour

► Retrouver toutes les informations dans le [règlement du programme](#)

5 sept. 2024 – Webinaire candidature

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Ils servent à guider les candidats pour définir le portage, le périmètre et les objectifs du projet d'étude :

Portage du projet et compétences mobilisées	Portage et stratégie d'animation territoriale
	Organisation du travail et compétences mobilisées
Objectifs des études	Cohérence avec les enjeux et démarches de sobriété sur les volets qualitatifs et quantitatifs
	Changement climatique : évaluation prospective des enjeux de la ressource en eau et des usages
	Choix du périmètre d'étude justifié au regard des enjeux et de l'état de connaissance du territoire
	Substitution des volumes prélevés en milieux naturels à l'échelle du territoire étudié
	Identification d'autres solutions de recours aux eaux non conventionnelles
	Recherche de projets robustes avec de multiples bénéficiaires
Besoin d'accompagnement	Motivation du besoin d'accompagnement
Exemplarité et innovation	Caractère innovant ou générique en tant que projet pionnier sur la zone littorale concernée

LE CONTENU DES ÉTUDES

Les projets candidats doivent s'appuyer sur le cahier des charges type (CCTP) qui est à adapter aux spécificités de chaque territoire. Il intègre les volets suivants :

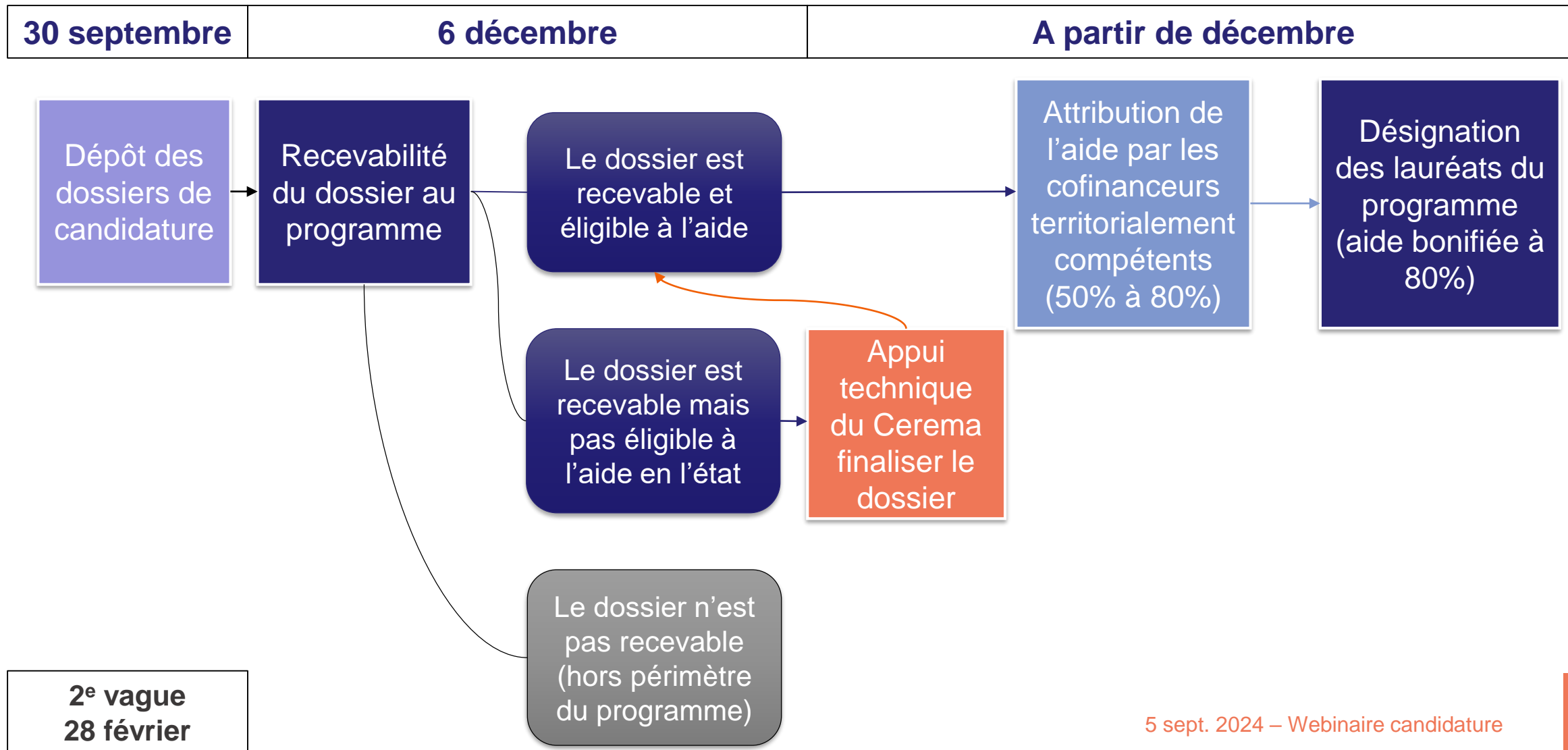
- › **Stratégie d'animation** : cartographie des acteurs, plan de communication
- › **Etude des zones d'opportunité à l'échelle du territoire** : diagnostic territorial de l'état de la ressource en eau et des usages actuel et à venir
- › **Evaluation du potentiel de la REUT dans les zones d'opportunité** : en réponse aux besoins identifiés dans les zones opportunes et au regard d'autres solutions possibles, identification des sites à fort potentiel
- › **Etude de la pré faisabilité des projets des sites à fort potentiel** : analyse bénéfices-risques multicritères des projets potentiels : technico-économique, acceptabilité environnementale et sanitaire, gouvernance

Documents type fournis sur le site :

- › **CCTP**
- › CCAP et règlement de consultation

[Cahier des charges type du PA REUT littoral](#)

CALENDRIER POUR LA 1^E VAGUE DE CANDIDATURE



COMMENT CANDIDATER ?

Plateforme de dépôt des dossiers de candidatures

- › Formulaire démarches-simplifiées (DS)
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/programme-reut-littoral>

Dossier de candidature pour la recevabilité au programme

Administratif :

- › Informations du porteur de projet et éventuels partenaires

Technique :

- › Périmètre et objectifs de l'étude
- › Portage du projet et animation territoriale
- › Etudes et démarches existantes
- › Projet de cahier des charges (CCTP)

Financier :

- › Estimation du coût d'étude

Pièces à compléter sur DS pour la demande d'aide financière

Administratif :

- › Engagement du porteur de projet

Financier :

- › Budget prévisionnel
- › Dossier de consultation d'entreprise (DCE)



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

Contactez-nous

- › Par mail : reut-littoral@cerema.fr
- › Auprès de vos référents territoriaux

Accéder à la FAQ

[FAQ - candidature
au programme](#)